

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPE 1027 Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) – Adhésion 2014 (5 200 euros).

M. Mao PENINO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1: La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire, est autorisée à renouveler l'adhésion, pour 2014, à l'Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV).

Article 2 : La cotisation annuelle exigible pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) sera imputée au chapitre 011, fonction 8, rubrique 810, nature 6281 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2014.